



**Règlement communal - Winseler.**

**Introduction d'un règlement-taxe sur les immeubles bâtis non occupés.**

En séance du 26 septembre 2016 le conseil communal de Winseler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe sur les immeubles bâtis non occupés.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2016 et par décision ministérielle du 13 décembre 2016 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Winseler.**

**Nouvelle fixation des taxes et redevances à percevoir sur l'enlèvement des ordures ménagères et des objets encombrants.**

En séance du 26 septembre 2016 le conseil communal de Winseler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes et redevances à percevoir sur l'enlèvement des ordures ménagères et des objets encombrants.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2016 et par décision ministérielle du 2 décembre 2016 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Winseler.**

**Nouvelle fixation des taxes et redevances en matière d'assainissement.**

En séance du 26 septembre 2016 le conseil communal de Winseler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes et redevances en matière d'assainissement.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2016 et par décision ministérielle du 8 décembre 2016 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Winseler.**

**Nouvelle fixation des taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.**

En séance du 26 septembre 2016 le conseil communal de Winseler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2016 et par décision ministérielle du 2 décembre 2016 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Weiswampach.**

**Nouvelle fixation des taxes à percevoir sur les autorisations de bâtir.**

En séance du 8 novembre 2016 le conseil communal de Weiswampach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes à percevoir sur les autorisations de bâtir.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2016 et par décision ministérielle du 13 décembre 2016 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Weiler-la-Tour.**

**Fixation de la redevance à percevoir sur l'enlèvement des déchets encombrants et de la ferraille.**

En séance du 21 octobre 2016 le conseil communal de Weiler-la-Tour a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé la redevance à percevoir sur l'enlèvement des déchets encombrants et de la ferraille.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 16 novembre 2016 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Walferdange.**

**Fixation du prix de vente du bois pour l'année 2017.**

En séance du 12 décembre 2016 le conseil communal de Walferdange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente du bois pour l'année 2017.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 13 janvier 2017 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Rumelange.**

**Introduction d'un nouveau règlement-taxe relatif aux nouvelles modalités de stationnement.**

En séance du 2 février 2016 le conseil communal de Rumelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un nouveau règlement-taxe relatif aux nouvelles modalités de stationnement.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 26 février 2016 et par décision ministérielle du 4 mars 2016 et publiée en due forme.







## **Règlement communal - Rosport.**

### **Abrogation de la délibération du 23 novembre 2000 relative aux taxes de chancellerie uniques pour la célébration d'un mariage, pour l'établissement d'un acte de décès et pour les actes d'indigénat (option, naturalisation ou recouvrement).**

En séance du 18 novembre 2016 le conseil communal de Rosport a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la délibération du 23 novembre 2000 relative aux taxes de chancellerie uniques pour la célébration d'un mariage, pour l'établissement d'un acte de décès et pour les actes d'indigénat (option, naturalisation ou recouvrement).

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2016 et par décision ministérielle du 19 janvier 2017 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Rosport.**

**Nouvelle fixation de la taxe annuelle pour frais de scolarité pour des enfants d'autres communes.**

En séance du 18 novembre 2016 le conseil communal de Rosport a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé la taxe annuelle pour frais de scolarité pour des enfants d'autres communes.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 16 janvier 2017 et par décision ministérielle du 24 janvier 2017 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Rosport.**

**Modification de la taxe annuelle à percevoir sur les chiens.**

En séance du 18 novembre 2016 le conseil communal de Rosport a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la taxe annuelle à percevoir sur les chiens.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2016 et par décision ministérielle du 19 janvier 2017 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Rosport.**

**Abrogation de la délibération du 14 novembre 2001 relative à la modification des taxes de chancellerie.**

En séance du 18 novembre 2016 le conseil communal de Rosport a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la délibération du 14 novembre 2001 relative à la modification des taxes de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 23 décembre 2016 et par décision ministérielle du 19 janvier 2017 et publiée en due forme.





**Règlement communal - Remich.**

**Modification du règlement-taxe sur la gestion des déchets.**

En séance du 9 décembre 2016 le conseil communal de Remich a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur la gestion des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 12 janvier 2017 et publiée en due forme.

